

guide des parents

ÉTÉ 2024




camp de jour

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE



**CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME**

2024

bienvenue au camp !

Cher(s) parent(s),

Nous sommes très heureux et impatients d'accueillir vos jeunes cet été! Prendre note que la lecture et la signature de ce guide est obligatoire.

Merci pour votre collaboration.

nous joindre

INSCRIPTIONS

Service des loisirs, culture et vie communautaire
450 438-7784 poste 5221 | loisirs@stesophie.ca

QUESTIONS RELATIVES AU CAMP

Coordonnatrice du camp de jour
450 438-7784 poste 5230 | campdejour@stesophie.ca

PLAINTES ET REQUÊTES PARTICULIÈRES

Coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire
450 438-7784 poste 5229 | rlocas@stesophie.ca

MISSION DU CAMP

Fidèle à l'intention de la Municipalité de Sainte-Sophie de rendre accessible une offre de loisir variée, le camp de jour offre une programmation et des services d'animation diversifiés et inclusifs permettant à la clientèle de 5 à 12 ans de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité.

OBJECTIFS

Plus précisément, le programme de camp de jour vise à :

- offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie;
- permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu;
- répondre aux besoins d'intégration, d'accommodements et d'inclusion des participants.

VALEURS

Respect

Entraide

Sécurité

Dynamisme

Ouverture d'esprit

Créativité

informations générales

SITES DE CAMP

ÉCOLE DU JOLI-BOIS
100, rue Val-des-Chênes, Sainte-Sophie

ÉCOLE SECONDAIRE CAP-JEUNESSE
600, 36e avenue, Saint-Jérôme

PAVILLON LIONEL-RENAUD
2181, rue de l'Hôtel-de-Ville, Sainte-Sophie

HORAIRE

SERVICE DE GARDE AM

7 h 00 à 9 h 00

JOURNÉE D'ACTIVITÉS

9 h 00 à 16 h 00

SERVICE DE GARDE PM

16 h 00 à 18 h 00

SEMAINES DE CAMP

SEMAINE 1

25 au 28 juin*
Semaine de 4 jours

SEMAINE 5

22 au 26 juillet

SEMAINE 2

2 au 5 juillet*
Semaine de 4 jours

SEMAINE 6

29 juillet au 2 août

SEMAINE 3

8 au 12 juillet

SEMAINE 7

5 au 9 août

SEMAINE 4

15 au 19 juillet

SEMAINE 8

12 au 16 août

inscriptions

TARIFICATION PAR ENFANT

La tarification hebdomadaire inclut le programme de camp de jour et le service de garde.

	SEMAINES 3 À 8	SEMAINES 1-2 (4 jours)
1er et 2e enfant	140 \$	112 \$
3e et 4e enfant	70 \$	56 \$
5e enfant et +	Gratuit	Gratuit

Frais de retard : Pour chaque 15 minutes de retard, un montant de 15 \$ sera facturé par famille jusqu'à un maximum de 30 \$.

NB : Facturation en cas de bris d'objet intentionnel.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Avant le 14 juin 2024 (inclusivement) :

Il est possible d'avoir un remboursement total pour les semaines de camp de jour inscrites, et ce, pour tous les enfants inscrits. Un frais d'annulation de 20 \$ par enfant est exigé.

Après le 15 juin 2024 (inclusivement) :

Aucun remboursement n'est accordé à l'exception d'une présentation d'un billet médical (remboursement sans frais d'administration au prorata du nombre de semaines utilisées).

Loi sur la protection du consommateur

Les villes ne sont pas assujetties à la loi sur la protection du consommateur. Il appartient à chacune des villes d'établir leur propre politique (qui peut varier d'une ville à l'autre). Pour plus de détails vous pouvez consulter (Section VI, article 188 à 196) <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/p-40.1>

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement du camp de jour peut se faire en ligne ou au téléphone au moment de l'inscription.

La date limite pour le paiement entier du camp de jour est fixé au 14 juin 2024.

RELEVÉ 24 (IMPÔTS)

Le lien pour télécharger votre relevé 24 vous sera envoyé par courriel en février. Assurez-vous de compléter adéquatement les pourcentages (%) « Enfant à charge » et d'inscrire votre numéro d'assurance social dans votre dossier en ligne.

programmation

ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

Au cours de leur journée, les enfants auront la chance de participer à plusieurs types d'activités créées spécifiquement pour eux. Chaque semaine, ils feront des activités sportives, culturelles, de loisirs, scientifiques et même culinaires !

Les groupes seront aussi invités à aller s'amuser librement dans les modules de jeux ou les jeux d'eau, selon le site de camp où ils sont inscrits et le matériel disponible.

ACTIVITÉS SPÉCIALES ET THÉMATIQUES

Chaque semaine, les enfants vivront une journée thématique costumée et participeront à une activité spéciale sur le site du camp.

Le calendrier de l'été sera affiché à l'entrée des sites ainsi que sur le site Internet de la Municipalité (www.stesophie.ca).

SORTIES EXTÉRIEURES

Trois sorties extérieures sont prévues au calendrier. Pour participer, votre enfant doit être inscrit à la semaine où la sortie a lieu. Par la suite, vous devez inscrire votre enfant à la sortie en payant la tarification spécifique de l'activité.

Le calendrier des sorties sera disponible sur le site internet de la Municipalité (stesophie.ca). L'inscription pour les sorties se fera dès le 14 juin 2024.

Un dossard sera prêté à chaque enfant inscrit à la sortie afin de permettre son identification. Aucun chandail à l'effigie du camp ne sera remis en 2024.

au quotidien

ARRIVÉES ET DÉPARTS

À l'arrivée

Un animateur vient chercher l'enfant à l'automobile en notant sa présence et le parent est invité à rester dans son véhicule. Lorsque l'enfant est pris en charge par l'animateur, les parents peuvent quitter les lieux.

Aucun enfant n'est admis au camp avant 7 h 00.

Au départ

Le parent vient chercher l'enfant au débarcadère prévu sur le site de camp de jour. L'animateur à la table d'accueil appelle l'enfant et ce dernier vient rejoindre son parent à l'extérieur.

Aucun parent n'est admis à l'intérieur du camp de jour.

Avant le début du camp, le parent recevra un formulaire à remplir (Google Form) afin d'y nommer TOUTES les personnes pouvant venir chercher l'enfant. Afin de s'assurer que vos enfants quittent avec les bonnes personnes, le parent ou la personne venant chercher l'enfant doit s'identifier avec une carte d'identité. Pour la sécurité de votre enfant, l'animateur pourrait faire d'autres vérifications pour s'assurer de laisser partir l'enfant avec la bonne personne.

Si votre enfant peut partir seul et que vous ne l'avez pas déjà mentionné à l'inscription, vous devez remplir le formulaire au début du camp. Le formulaire peut être rempli et envoyé à la responsable du site du camp.

Exception

Si vous prévoyez arriver après 9 h 00 ou venir chercher votre enfant avant 16 h 00, vous devez téléphoner à la responsable du site de camp : le groupe de votre enfant pourrait être à l'extérieur du site, dans un parc par exemple.

ABSENCE

Vous n'avez pas à signaler l'absence de votre enfant. Notez qu'aucun appel ne sera fait aux parents en cas d'absence de votre enfant au camp.

SAC À DOS

Dans son sac à dos, l'enfant doit avoir en tout temps :

- Vêtements confortables et adaptés à la température et qui permettent à l'enfant de réaliser les activités proposées (jeux extérieurs, peinture, expériences scientifiques, etc.);
- Vêtements de rechange, si besoin ;
- Espadrilles fermées ou sandales sportives ;
- Autoinjecteur (EPIPEN), si besoin;
- Maillot de bain ;
- Serviette de plage;
- Casquette ou chapeau ;
- Crème scolaire.

REPAS ET COLLATIONS

La boîte à lunch de votre enfant doit contenir :

- Lunch froid et santé avec un bloc/sac réfrigérant (*ice pack*);
- 2 collations ;
- Une gourde d'eau.

ATTENTION

- Aucune nourriture contenant des arachides/noix n'est acceptée.
- Prioriser des plats faciles à ouvrir par votre enfant afin de minimiser les contacts.
- Aucuns micro-ondes ne sont à la disposition des enfants.

OBJETS PERDUS

Aucun objet de la maison autre que le matériel de la liste mentionnée dans le présent guide n'est accepté au camp de jour. Il est important de bien identifier chaque objet avec le nom de l'enfant. Nous ne sommes pas responsables des objets volés, brisés ou égarés (bijoux, lunettes, objets électroniques, etc.). En cas d'objet perdu, veuillez communiquer avec la responsable de camp en mentionnant le nom de votre enfant et la description de l'objet recherché.

Une table d'objets perdus est également installée sur chacun des sites de camp de jour. Prendre note que tous les objets restant suite à la fermeture du camp seront donnés à un organisme de charité.

santé et soins

PRISE DE MÉDICAMENTS

Lors de l'inscription, vous devrez indiquer si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Lors de la première journée du camp, vous devez remettre les médicaments à la responsable du site de camp et signez le formulaire « Autorisation médicaments - Camp de jour ». Le médicament sera administré par la personne responsable selon la posologie indiquée et sera remis au parent à la fin de la semaine. Assurez-vous de transmettre, avec la médication, la posologie avec le nom de l'enfant.

Ne jamais laisser de médicament dans le sac à dos ou la boîte à lunch de l'enfant.

AUTOINJECTEURS (EPIPEN)

Tous les enfants ayant besoin d'avoir un autoinjecteur (EPIPEN) en cas d'urgence DOIVENT L'AVOIR AVEC EUX, DANS LE SAC À DOS, EN TOUT TEMPS. L'équipe du camp de jour s'assurera d'identifier le sac à dos de l'enfant avec un carton fluo plastifié. Merci de laisser le carton sur le sac pendant toute la période du camp de jour.

URGENCES

Blessure mineure

Nous administrerons les premiers soins de base et vous informerons, à la fin de la journée, de l'incident et des mesures prises pour soigner votre enfant.

URGENCES (SUITE)

Blessure majeure

Nous administrons les premiers soins et votre enfant sera ensuite conduit, accompagné d'un responsable, à l'hôpital en ambulance, selon la gravité de son état. Nous communiquerons avec vous le plus rapidement possible. Si nous ne réussissons pas à vous joindre et que des soins immédiats sont rendus nécessaires par l'état de votre enfant, l'autorisation parentale sur la fiche médicale de votre enfant nous permettra d'autoriser toute action médicale par le personnel soignant de l'hôpital.

programme d'accompagnement

DESCRIPTION

Le programme d'accompagnement en camp de jour est un service non spécialisé, sans frais supplémentaire. En fait, il s'assure que le jeune inscrit au programme de camp de jour qui requiert du soutien supplémentaire pour faciliter son intégration puisse bénéficier de l'aide d'un accompagnateur ou d'une accompagnatrice dans les activités régulières du groupe de pairs qui lui est attribué.

SERVICE SPÉCIALISÉ VS ACCOMPAGNEMENT

Le programme d'accompagnement de camp de jour n'est pas un service spécialisé et possède donc ses limites. Un service d'accompagnement spécialisé se retrouve, par exemple, dans le milieu scolaire ou dans le réseau de la santé. En fait, la personne qui accompagne l'enfant n'est pas formée pour déployer des techniques d'intervention généralement réalisées par une ressource professionnelle (ex. intervention physique, soins de santé, application d'une mesure contraignante, etc.)

Par contre, une attention particulière est portée dans la sélection des accompagnateurs afin que ces derniers étudient dans un domaine lié à l'intervention, aient de l'expérience de travail auprès de cette clientèle et démontre un intérêt pour l'accompagnement. De plus, tous les accompagnateurs reçoivent une formation spécialisée en accompagnement en camp de jour.

Toutes les informations relatives au programme d'accompagnement se trouvent dans le guide "Programme d'accompagnement - Été 2024" se trouvant sur le site web de la Municipalité.

code de vie



JE ME RESPECTE.



JE RESPECTE LES AUTRES.



JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT.


camp de jour

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE

systeme d'avis

VOTRE ENFANT PEUT RECEVOIR UN AVIS VERT

Lors d'un comportement qui entrave le fonctionnement
(ex. non-respect des consignes à répétition)

VOTRE ENFANT PEUT RECEVOIR UN AVIS JAUNE

Lors d'un comportement de gravité MOYENNE
(ex. bris de matériel intentionnel, tirailage, etc.)

ou

lors d'une récidive d'un comportement pouvant mener à un avis VERT.

VOTRE ENFANT PEUT RECEVOIR UN AVIS ORANGE (suspension)

Lors d'un comportement GRAVE mettant la sécurité de l'enfant ou d'autrui
en danger (ex. coup, morsure, fugue, etc.)

ou

lors d'une récidive d'un comportement pouvant mener à un
avis VERT ou JAUNE selon la situation.

VOTRE ENFANT PEUT RECEVOIR UN AVIS ROUGE (expulsion)

Lors d'un comportement dangereux
(ex. nécessitant une intervention policière)

ou

lors d'une récidive d'un comportement pouvant mener à un
avis VERT ou JAUNE ou ORANGE selon la situation.

LA VIOLENCE SOUS TOUTES SES FORMES N'EST PAS TOLÉRÉE AU CAMP DE JOUR.

La gravité des comportements sera évaluée par l'équipe de gestion avant la remise de l'avis.